

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 juin 2019

N° 2019-73B

L'an deux mille dix-neuf, 4 juin, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Guchen, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Présents votants (7) : BEYRIE Maryse, CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri,

Titulaires absents (3) : ISOART Jean-Michel, MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Le 28 mars dernier, une réunion de présentation de la CAE Kanopé associant les chargés de missions DVT ECO des EPCL ainsi que le GIPE s'est tenue à l'initiative du PETR en lien avec la dynamique Tiers-Lieux.

La Scop Kanopé est une coopérative d'activité et d'Emploi Kanopé (CAE). Cette entreprise partagée permet aux porteurs de projets d'intégrer la coopérative pour tester et développer son activité au sein même de la coopérative. Cette nouvelle forme d'entreprendre permet ainsi de bénéficier :

- D'un statut innovant et sécurisant d'entrepreneur salarié ;
- D'un accompagnement au long cours sur son projet entrepreneurial ;
- De services mutualisés (comptabilité, gestion, social, administratif, etc.).

Ce dispositif est susceptible d'intéresser des autoentrepreneurs, ou des gens qui souhaitent passer le pas pour créer leur activité sur le territoire. Les CAE peuvent répondre à la problématique de la gestion « administrative » à laquelle doivent faire face les entrepreneurs et qui avait été évoqué comme un frein à la création lors de la soirée « [VITAL](#) » qui s'était tenue à Arreau en 2016. En ce sens, il est proposé l'organisation d'une réunion de présentation de Kanopé sur le territoire Aure Louron qui pourrait être organisée conjointement par la CC Aure Louron et le GIPE.

OBJET : GIPE – Présentation
coopérative d'activités

Cette réunion pourrait se tenir le jeudi 20 juin à 18h30 à la salle polyvalente de Saint-Lary-Soulan qui est disponible à cette date, qui est située à proximité immédiate du Tiers-Lieux et du GIPE et qui peut accueillir des groupes plus ou moins importants.

L'information de cette réunion pourrait être diffusée via :

- Sites Internet (www.aure-louron.fr ; www.emploi-saisonnier-saint-lary.fr ; <http://www.scoop.it.pyrenees-aure-louron.eu/>)
- RFM Radio Vallées d'Aure et du Louron
- Pages Facebook du GIPE et de Kanopé
- Mailing « ciblé » via base de données du GIPE et liste de diffusion « VITAL »
- Affichage « physique »
 - Locaux du GIPE
 - Panneaux d'information communaux
 - Commerces (boulangeries, supermarchés)
 - Etc.

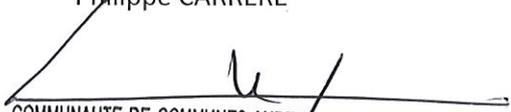
Une inscription auprès du GIPE serait demandée afin de préparer au mieux l'organisation (05 62 40 08 14 - contact@emploi-saisonnier-saint-lary.fr) et la presse serait conviée.

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition présentée par le GIPE ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU